SCHEERBACH / SCHERFENHAFF

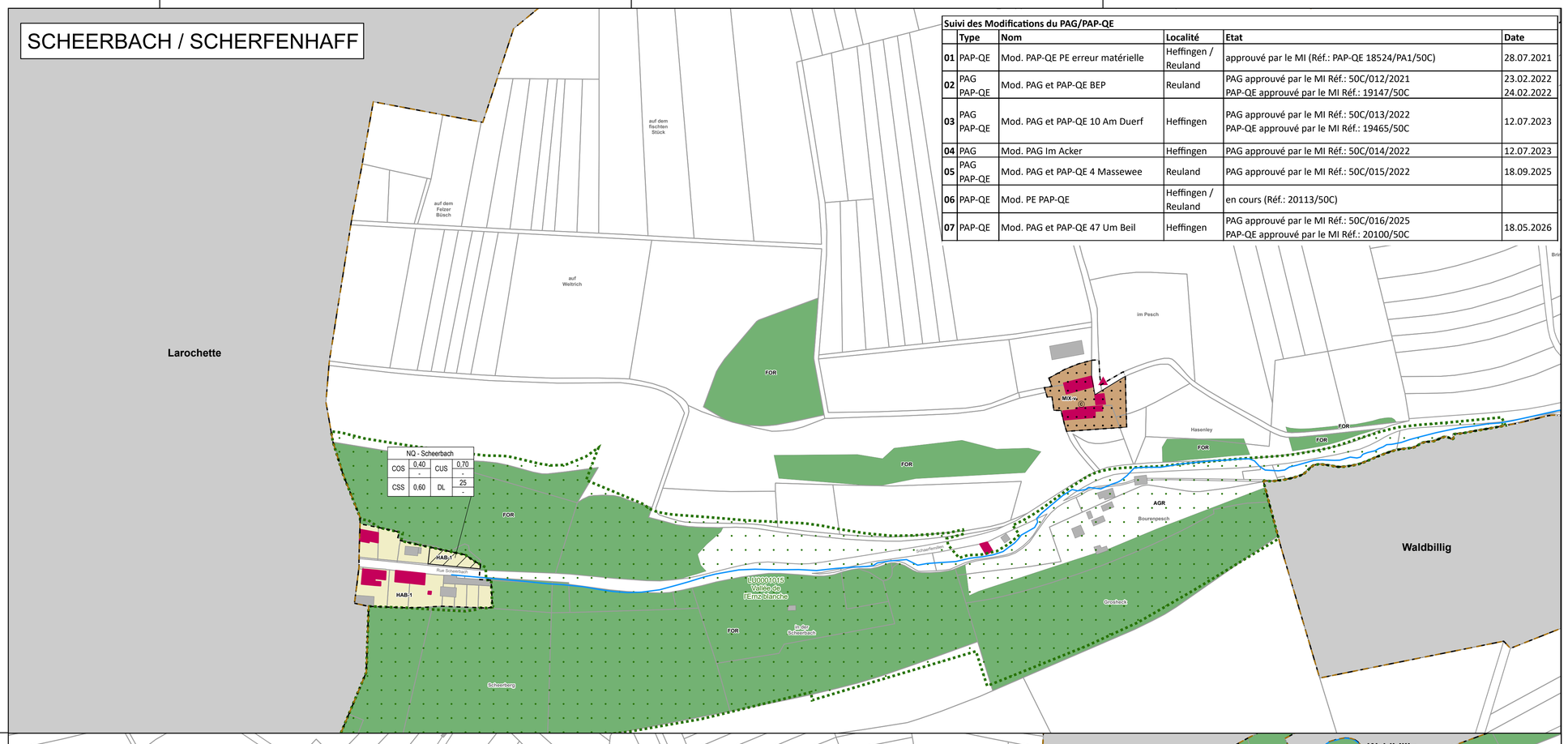

Suivi des Modifications du PAG/PAP-QE					
	Type	Nom	Localité	Etat	Date
01	PAP-QE	Mod. PAP-QE PE erreur matérielle	Heffingen / Reuland	approuvé par le MI (Réf.: PAP-QE 18524/PA1/50C)	28.07.2021
02	PAG PAP-QE	Mod. PAG et PAP-QE BEP	Reuland	PAG approuvé par le MI Réf.: 50C/012/2021 PAP-QE approuvé par le MI Réf.: 19147/50C	23.02.2022 24.02.2022
03	PAG PAP-QE	Mod. PAG et PAP-QE 10 Am Duerf	Heffingen	PAG approuvé par le MI Réf.: 50C/013/2022 PAP-QE approuvé par le MI Réf.: 19465/50C	12.07.2023
04	PAG	Mod. PAG Im Acker	Heffingen	PAG approuvé par le MI Réf.: 50C/014/2022	12.07.2023
05	PAG PAP-QE	Mod. PAG et PAP-QE 4 Massewee	Reuland	PAG approuvé par le MI Réf.: 50C/015/2022	18.09.2025
06	PAP-QE	Mod. PE PAP-QE	Heffingen / Reuland	en cours (Réf.: 20113/50C)	
07	PAP-QE	Mod. PAG et PAP-QE 47 Um Beil	Heffingen	PAG approuvé par le MI Réf.: 50C/016/2025 PAP-QE approuvé par le MI Réf.: 20100/50C	18.05.2026

IM HOICHEMT

REULAND

Fond de plan

- Parcelle cadastrale (PCN 2018)
- Bâtiment (PCN 2018)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Cours d'eau
- Délimitation de la zone verte
- Limite communale

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1 — zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v — zone mixte villageoise
- MIX-r — zone mixte rurale

Zone de bâtiments et d'équipements publics

- BEP
- BEP - At.Co — **Zone de bâtiments et d'équipements publics - Ateliers communaux**
- BEP - ADJ — **Zone de bâtiments et d'équipements publics - Aire de jeux**

Zones d'activités

- ECO-c1 — zone d'activités économiques communale type 1

Zone verte

- AGR — zone agricole
- FOR — zone forestière
- PARC — zone de parc public
- VERD — zone de verdure

Zones superposées:

- **Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- **Zone d'aménagement différé**

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max. -	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Réf. — Plan d'aménagement particulier approuvé

N° réf. PAP	Réf. Min. Int.	Localité	Lieu-dit / Rue	Date d'approbation	Catégorie PAP-QE/PAP-NQ
1	8912	Heffingen	In Noesser	12/09/1991	PAP approuvé QE
2	8950	Heffingen	In den Dellen	17/03/1993	PAP approuvé QE
3	13226/50C	Heffingen	Hinter Wois	12/11/2003	PAP approuvé QE
4	14667/50C	Heffingen	Hannert der Kiirch	03/07/2006	PAP approuvé NQ
5	15122/50C	Heffingen	Schammeswies	12/12/2007	PAP approuvé QE
6	16014/50C	Reuland	Um Brabierg	06/03/2012	PAP approuvé NQ
7	17158/50C	Heffingen	Bei Kleins	26/05/2016	PAP approuvé QE
8	18093/50C	Heffingen	In den Dellen	14/12/2017	PAP approuvé NQ
9	8950/PA1/50C	Heffingen	In den Dellen	11/12/2018	PAP approuvé QE

Réf. — Modifications du PAG

SU — **Zone de servitude "urbanisation"**

- SU-IP intégration paysagère
- SU-B biotopes
- SU-C cours d' eau
- SU-P plantations

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- couloir pour projets de mobilité douce

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives

- à l' aménagement du territoire (à titre indicatif)
- PSP — plan sectoriel "paysage"
- PSZAE — plan sectoriel "zones d'activités économiques"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles (FFH/RN)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau
- zone de protection d'eau potable provisoire
- zone inondable

Indications spécifiques

- Zone de circulation et de stationnement

Toutes les autres indications spécifiques reprises à la section 5 de la partie écrite figurent sur les plans indications spécifiques à la partie graphique

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
B	19.10.2020	BEZ	NKG	Modifications selon à l'approbation ministérielle
C	04.05.2021	BEZ	CLA	Modification ponctuelle "BEP" à Reuland
D	25.08.2021	VKS	CLA	Version indicative suite aux plans directeurs sectoriels (en vigueur : 01.03.2021)
E	18.04.2024	VKS	NKG	Version coordonnée selon des modifications approuvées "Am Duerf" (03) et "im Acker" (04)
F	08.12.2025	VKS	NKG	Version coordonnée selon des modifications approuvées "4, Massewee"(05) et "47, um Beil" (07)

MAÎTRE D'OUVRAGE	**ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN**
PROJET	**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL** **PLAN DE LOCALITSATION** **VERSION COORDONNÉE**
OBJET	**LOCALITE DE SCHEERBACH/SCHERFENHAFF** **LIEU DIT IM HOICHEMT** **LOCALITE DE REULAND/ REULANDERMILLEN**
BUREAU D'ÉTUDES	LSC 360 4, rue Albert Simon L-5315 Contern T (+352) 26 390-1 LSC360.lu

DESSINÉ PAR	Vivianne Keils	DATE	10/12/2019
VÉRIFIÉ PAR	Noémie KLOCKENBRING	ÉCHELLE	0 100 200 300 m
CONTROLÉ PAR	Myriam HENGESCH		
FICHIER	P:\LSC360\2023\20233691_LP_U_PAGPAP-QE Heffingen - gestion version coordonnée\G_Version coordonnée\Version coordonnée PAG		
PLAN N°	20233691_LSC_URB_PAG_HEFFINGEN_03_REUL_vc_Mod_05_07		

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. S'ils sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prise en compte.
2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (CRTIB/DIN ...) et suivant le réglementation actuellement en vigueur.
3. Les plans actuels sont sujet à des modifications si les conditions du chantier le nécessite.